



- **Décision SGA-DEC-2024 - n° 515**
Objet : Convention de partenariat pour le Festival Mosaïque
- **Direction de la Culture**

Le Maire de Creil,

■ **Visas**

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22 ;
- Vu la délibération n°2 du conseil municipal en date du 6 février 2023, certifiée exécutoire le 15 février 2023 ; portant délégation à monsieur le maire de la totalité des pouvoirs énumérés à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, à charge pour lui de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal ;

■ **Considérant**

Que la ville de Creil accueille le festival Mosaïque du 26 septembre au 29 septembre 2024, organisé par l'association « la Faïencerie-Théâtre de Creil », pour lesquels une convention de partenariat, est définie pour les modalités d'organisation du festival, et les engagements respectifs des partenaires.

■ **Décide**

Article 1 : de signer une convention de partenariat entre la ville de Creil et l'association « Faïencerie -Théâtre de Creil », sise allée Nelson à Creil (60100), représentée par sa Directrice, Madame Joséphine CHECCO.

Article 2 : de conclure cette convention, pour la période du 26 septembre au 29 septembre 2024.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis – 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens – dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Fait à Creil, le 28 août 2024

Jean-Claude VILLEMMAIN



Date de notification : 10 octobre 2024

Date de publication sur le site de la Ville : 10 octobre 2024

**CONVENTION DE PARTENARIAT
ENTRE LA FAÏENCERIE THÉÂTRE DE CREIL**

Et LA VILLE DE CREIL

FESTIVAL MOSAÏQUE – Festival des Arts de la rue 2024

Entre

LA FAÏENCERIE THÉÂTRE DE CREIL

Association Loi 1901

Siège social : Allée Nelson – CS 50012

60104 CREIL Cedex

Tél : 03 44 24 47 30

Mail : accueil@faïencerie-theatre.com

N° Siret: 405 330 424 00012

Code APE : 9004 Z

Licences : 1-L-R-19-1426, 2-L-R-20-1897, 3-L-R-20-1898

N° TVA intracommunautaire : FR60405330424

Représentée par Joséphine Checco, en qualité de Directrice

Désignée ci-après « La FAÏENCERIE »

Et

La Ville de CREIL

Adresse : Place François Mitterrand, 60100 CREIL

Représentée par M. Jean-Claude VILLEMAIN, en qualité de Maire

Désignée ci-après « LA VILLE PARTENAIRE »

Préambule :

La Faïencerie – Théâtre de Creil, Scène conventionnée d'intérêt national (2023-2026), développe une activité artistique et culturelle qui rayonne sur l'ensemble de l'Agglomération Creil Sud Oise et dans le sud du département de l'Oise. Afin de proposer un événement culturel d'envergure aux villes partenaires, la Faïencerie organise chaque année depuis 2020 le Festival Mosaïque, Festival en espace public, le dernier weekend de septembre.

En 2024, la 5^e édition du festival aura lieu dans les 11 villes de l'Agglomération Creil Sud Oise, avec le soutien de l'ACSO, du Département de l'Oise, de la Région Hauts-de-France, de la DRAC Hauts-de-France et des villes partenaires.

En s'appuyant sur les spécificités géographiques, démographiques et culturelles de chaque ville, le festival Mosaïque a pour objectifs de :

- Contribuer au développement de l'identité du territoire propre à la communauté d'agglomération ;

Association loi 1901 La Faïencerie Théâtre de Creil – Scène conventionnée d'intérêt national – Art en territoire

Allée Nelson CS 50012 Creil 60 100 Cedex

Siret 405 330 424 00038 / Code APE 9004Z

Licences d'entrepreneur de spectacles 1-19-1426 / 2-20-1897 / 3-20-1898

- Faire découvrir le territoire à la population et valoriser les villes partenaires ;
- Favoriser la rencontre entre les artistes et les populations ;
- Proposer des créations artistiques, c'est-à-dire des œuvres dont la caractéristique artistique est d'être innovante ou expérimentale.

La collaboration avec la Faïencerie – Théâtre de Creil, scène conventionnée d'intérêt national Art en Territoire se fera en amont du festival Mosaïque et portera sur :

- Un travail de réflexion et d'analyse du projet, de ses enjeux et de son impact sur le territoire en lien avec la ville d'accueil ;
- Le choix de la programmation artistique ;
- La coordination technique et logistique avec les artistes et les services techniques ;
- L'instruction technique et sécurité de la manifestation et sa mise en œuvre le jour J ;
- L'accompagnement de la communication et les actions de médiation du projet.

En 2024, le Festival Mosaïque se décline sur 4 jours de partage, avec 8 spectacles dans 11 communes :

Jeudi 26 septembre à 18h30 / Inauguration / SAINT-VAAST-LES-MELLO

Spectacle "Prelude" – AccroRAP

Vendredi 27 septembre à 14h30 / VILLERS-SAINT-PAUL

Spectacle "Gravir" (scolaire) – Les Quat'Fers en l'air

Vendredi 27 septembre à 19h / VILLERS-SAINT-PAUL

Spectacle "Gravir" – Les Quat'Fers en l'air

Vendredi 27 septembre à 20h30 / NOGENT-SUR-OISE

Spectacle "Ondine les sources" – collectif Or Normes

Samedi 28 septembre de 11h30/ MAYSEL

Spectacle "La trouée" – Le Compost

Samedi 28 septembre à 14h/SAINT-LEU-D'ESSERENT

Spectacle "Olympia" – Cie Pôle K

Samedi 28 septembre à 16h/ THIVERNY

Spectacle "Gravir" – Les Quat'Fers en l'air

Samedi 28 septembre à 18H /MONTATAIRE

Spectacle "Mouton Noir" – Equinoxe

Samedi 28 septembre à 20h30 / CREIL

Spectacle "Place des anges" – Gratte ciel

Dimanche 29 septembre à 11h30 / ROUSSELOY

Association loi 1901 La Faïencerie Théâtre de Creil – Scène conventionnée d'intérêt national – Art en territoire

Allée Nelson CS 50012 Creil 60 100 Cedex

Siret 405 330 424 00038 / Code APE 9004Z

Licences d'entrepreneur de spectacles 1-19-1426 / 2-20-1897 / 3-20-1898

Spectacle "La trouée" – Le Compost

Dimanche 29 septembre à 14h / CRAMOISY

Spectacle "Mouton Noir" – Equinoxe

Dimanche 29 septembre à 16h / Clôture / SAINT-MAXIMIN

Spectacle "Molière Summer" – L'éventuel hérisson bleu

La ville de **CREIL**, membre de la communauté d'agglomération Creil Sud Oise, accueille en 2024 le festival Mosaïque pour lequel les relations de partenariat sont définies ci-dessous.

ARTICLE 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir, dans le respect de l'indépendance de chacune des parties, les modalités d'organisation du Festival Mosaïque sur la ville de **CREIL** et les engagements respectifs des partenaires.

La représentation a lieu le **Samedi 28 septembre à 20h30** à l'adresse suivante :

-Située : Parking Gérard de Nerval, 60100 Creil

La compagnie **Gratte-ciel** y présentera le spectacle **Place des anges**.

Durée du spectacle : 1h15 minutes

Jauge attendue : 5000 personnes

ARTICLE 2 – Mise en œuvre du projet

Afin de s'assurer de la réussite de ce projet fédérateur, « LA VILLE PARTENAIRE » est invitée à désigner une personne référente chargée de la préparation de l'évènement au sein de son organisation et de son suivi, ainsi que 2 bénévoles au moins qui accompagneront le spectacle pendant toute la durée du montage, de l'exploitation et du démontage.

Pour « LA VILLE PARTENAIRE »

Maire / Jean-Claude VILLEMAIN

Directeur Général des Services Techniques / Marie Claire GIBERGUES

Direction des affaires culturelles / Aurélie CARPENTIER

Pour « La FAIENCERIE » – THEATRE DE CREIL

Directrice : Joséphine CHECCO

Administrateur : Céline RICQ

Référent technique en charge du Festival Mosaïque : Baptiste BUSSY

Chargée de production : Laure BETTIN

Une méthodologie spécifique à chaque ville partenaire est mise en place en s'adaptant aux enjeux et moyens de chacune d'entre elles. Les deux organisations collaborent pour la mise en œuvre du projet selon un calendrier défini ensemble et intégrant ces différentes étapes de travail :

PERIODE	OBJET
J - 6 mois	Recensement de l'ensemble des besoins techniques et logistiques à mettre en œuvre pour accueillir le spectacle et visite des sites (accès, distribution électriques, loges) --> Voir annexe n°1 / Fiche technique du spectacle
J - 3 mois	Validation du « périmètre » de la manifestation et faisabilité des demandes techniques évoquées --> Voir Annexe n°2 / extrait du Dossier "Prévention et Sécurité"
Entre J-3 mois et J-1 mois	Suivi des demandes techniques et des moyens humains, matériel et administratifs (arrêtés de stationnement-circulation) à déployer pour accueillir les équipes et le public
J - 4 jours	Un dernier repérage est réalisé afin de s'assurer de la réalisation de l'ensemble des demandes en présence du régisseur technique de la Faïencerie présent le jour de la manifestation. Envoi de feuilles de route aux différents interlocuteurs.
J-J	Contrôle des installations avant l'accueil du public avec les référents.
J+	Réunion bilan avec l'ensemble des partenaires du Festival

Article 3 – Obligations de « LA FAÏENCERIE » – Théâtre de Creil

« La FAÏENCERIE » s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs et opérations définis aux articles 1 et 2 de la présente convention.

« La FAÏENCERIE » prendra à sa charge, en qualité d'employeur les rémunérations, charges sociales et fiscales comprises, de son personnel administratif et technique attaché à l'évènement.

« La FAÏENCERIE » s'engage à assurer la coordination du projet dans sa globalité en particulier à coordonner les différentes réunions de travail. Elle s'engage aussi à assurer le lien avec la compagnie et la ville partenaire.

« La FAÏENCERIE » fournira un support de communication spécifique à l'évènement Mosaïque que chaque ville sera invitée à diffuser.

« La FAÏENCERIE » assurera l'achat des spectacles auprès des compagnies ainsi que le versement des droits d'auteurs. De plus, en qualité d'employeur des équipes artistiques et techniques, chaque

compagnie programmée s'engage à souscrire à une assurance couvrant sa responsabilité à l'égard du public pour les représentations des spectacles ainsi que les répétitions.

« La FAIENCERIE » s'engage à mettre en œuvre les conditions de bon déroulement du Festival Mosaïque en conformité avec les mesures décidées pour la prévention et sécurité par la Préfecture de l'Oise (cf Annexe 2). « La FAIENCERIE » s'engage notamment à mettre en œuvre éventuelles les mesures sanitaires destinées à lutter contre la propagation du virus Covid19 telles que décidées par la Préfecture de l'Oise et par la commission de sécurité.

Article 4 – Obligation de « LA VILLE PARTENAIRE »

« LA VILLE PARTENAIRE » s'engage à assurer la gratuité du spectacle au public.

« LA VILLE PARTENAIRE » s'engage à mettre à disposition de La Faïencerie et de la compagnie les espaces et locaux nécessaires à l'organisation (loges, catering, espace de représentation incluant un nettoyage avant et après la représentation). Elle s'engage à mettre à disposition 2 bénévoles sur la période du festival comme soutien à la logistique (accueil artiste, communication, relations avec les publics).

« LA VILLE PARTENAIRE » s'engage à se conformer aux dispositions logistiques d'accueil de la compagnie telles que définies à l'article suivant.

Conformément aux articles L.2542-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, le représentant légal, c'est-à-dire le Maire de « LA VILLE PARTENAIRE » assurera les compétences dont il a la charge en matière de police, de sécurité, de circulation et d'accueil de manifestations.

Le Festival Mosaïque se produisant sur un domaine public, « LA VILLE PARTENAIRE » s'engage à faire parvenir à La Faïencerie tous les arrêtés municipaux nécessaires et autorisations préalables à l'implantation sur son domaine public. « LA VILLE PARTENAIRE » s'assure de la disponibilité du lieu de représentation choisi avec la Faïencerie.

Libre d'organiser des espaces de convivialité (buvette, restauration), « LA VILLE PARTENAIRE » s'engage à respecter les consignes de sécurité liées au spectacle et à l'accueil et la circulation du public. Aussi, il conviendra d'évoquer les interférences entre les différentes propositions (horaires, alimentations électriques, accès véhicule, implantations sur site, nuisances sonores...) pour ne pas compromettre le bon déroulement de la manifestation et permettre à chaque acteur de s'impliquer en pleine concordance.

« LA VILLE PARTENAIRE » s'engage à relayer la communication de Mosaïque par l'intermédiaire de ses supports locaux (journal de ville, site internet, réseaux sociaux, etc.). Elle s'engage, dans le cadre de la communication de l'évènement et de sa promotion, à faire valider par « La FAIENCERIE » tout support ou action de communication, et d'utiliser les logos des structures.

« La VILLE PARTENAIRE » est responsable de la sécurité liée au site du 23 au 30 septembre, la sécurisation du site contre la malveillance du 23 au 30 septembre de 12h à 14h et de 18h à 9h le lendemain (cf planning joint) ainsi qu'à la circulation du public sur le lieu au moment de la représentation, en lien avec la Police Municipale.

« La VILLE PARTENAIRE » mettra en place le personnel supplémentaire lié à la sécurité incendie de l'espace culturel la Faïencerie lors des temps de repas et de repos pris en Manufacture (cf planning joint).

« La VILLE PARTENAIRE » s'engage à fournir le personnel et le matériel nécessaire pour le nettoyage du site de 22h à 2h à l'issue du spectacle. Un protocole de nettoyage doit être validé entre la compagnie, la ville et la Faïencerie.

Article 5 – Logistique de l'accueil des compagnies

DATE	LIEUX	Nombre de personnes	Activités	Horaires
LUNDI 23 SEPTEMBRE 2024	Parking Gérard de Nerval, 60100 Creil	Equipe cie : 30 Personnes ville : 2 Equipe Faïencerie : 10	Déchargement, installation de la zone technique	09 :00 – 17 : 00
MARDI 24 SEPTEMBRE 2024		Equipe cie : 30 Personnes ville : 2 Equipe Faïencerie : 10	Installation des tyroliennes e du matériel de levage	09 :00 – 18 : 00
MERCREDI 25 SEPTEMBRE 2024		Equipe cie : 30 Personnes ville : 2 Equipe Faïencerie : 10	Montage, finition, réglages et essai	09 :00 – 18 : 00
JEUDI 26 SEPTEMBRE 2024		Equipe cie : 30 Personnes ville : 2 Equipe Faïencerie : 10	Réglages, montage son et lumière	09 :00 – 23 : 00
VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2024		Equipe cie : 30 Personnes ville : 2 Equipe Faïencerie : 10	Finition / répétions Répétition général	14 :00 - 23 :00 20 :30 – 21:30
SAMEDI 28 SEPTEMBRE 2024		Equipe cie : 30 Personnes ville : 2 Equipe Faïencerie : 10	Réglages / répétition / jeu	14 : 00 – 00 : 00
DIMANCHE 29 SEPTEMBRE 2024		Equipe cie : 30 Personnes ville : 2 Equipe Faïencerie : 10	Démontage et chargement	09 :00 – 18 : 00

La logistique d'accueil de la compagnie a été répartie entre les deux parties comme suit :

« LA VILLE PARTENAIRE » s'engage à :

- Donner accès à l'école Célestin Frenet pour l'installation de la compagnie et l'équipe technique de la Faïencerie

« LA FAÏENCERIE » s'engage à :

- Elle aura à sa charge la mise en place d'une collation pour 40 personnes avec café, thé, eau, fruit, petits biscuits, jus, fruits secs dès le lundi
- Payer à la compagnie la cession et les droits d'auteurs.
- Prendre en charge l'hébergement et les repas de la compagnie
- Prendre à sa charge les frais de transport de la compagnie
- Mettre à disposition des véhicules pour les transferts de la compagnie

Article 6 – Assurances

« La FAIENCERIE » s'engage à souscrire une assurance couvrant sa responsabilité à l'égard du public pour les représentations des spectacles et les éventuelles répétitions.

« LA VILLE PARTENAIRE » devra assurer son personnel chargé des opérations liées à cette organisation. Elle devra assurer contre tous risques le matériel mis à disposition, conformément aux exigences des besoins techniques.

En cas de litige entre « LA FAÏENCERIE » ET « LA VILLE PARTENAIRE », il reviendra aux assureurs des deux parties de déterminer les responsabilités de chacune des parties après réception de déclaration de sinistre.

Article 7 – Responsabilité

Chaque partie garantit l'autre partie contre tous recours des personnels, fournisseurs et prestataires dont elle a personnellement la charge au titre des obligations respectives définies à la présente convention.

Article 8 – Résiliation, annulation et compétence juridique

En cas d'intempéries, la décision de différer l'horaire, de reporter ou d'annuler la représentation sera prise par « La FAIENCERIE » en accord avec la compagnie.

En cas d'impossibilité de report, l'annulation entraînerait pour « La FAIENCERIE » l'obligation de verser à la compagnie le montant de la cession du spectacle ainsi que les frais de voyage.

Toute annulation du fait de l'une des parties entraînerait pour la partie défaillante l'obligation de verser à l'autre partie une indemnité calculée en fonction des frais effectivement engagés par cette dernière à la date de rupture du contrat sur présentation de justificatifs et d'une facture.

En cas de litige portant sur l'interprétation ou sur l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux compétents mais seulement après épuisement des voies amiables.

Les parties signataires déclarent avoir pris connaissance des dispositions de la présente convention qu'elles s'engagent à respecter et à accomplir avec diligence et de bonne foi.

Fait en deux exemplaires originaux, à Creil le 23/07/2024

Pour « LA FAÏENCERIE » – Théâtre de Creil

Joséphine CHECCO, Directrice

P.O Céline Ricq

Lu et approuvé

(Faire précéder la signature de la mention Lu et approuvé)


Faïencerie
ASSOCIATION LOI 1901
Allée Nelson - CS 50012 - 60104 Creil Cedex
03 44 24 00 00 - www.faïencerie-theatre.com
Siret 405 330 424 00038 - Code APE 9004Z

Pour « LA VILLE PARTENAIRE »

Jean-Claude VILLEMAIN,
Maire




ANNEXE 1 - FICHES TECHNIQUES DES SPECTACLES

Présentation

Place des Anges est un spectacle aérien à grande hauteur.

La conception scénographique consiste en la mise en place d'un réseau de tyroliennes qui surplombe l'espace et s'intègre au maximum à l'environnement.

Le spectacle épouse l'architecture du lieu et s'adapte aux contraintes d'espace en fonction des besoins et des possibilités.

La position des tyroliennes permet aux artistes d'évoluer dans les airs, en mettant en valeur l'architecture environnante. L'impact est renforcé par la mise en place de souffleries au sol, qui créent au final une tempête de plumes couvrant toute la place et le public.

Sécurité, protocole

L'équipe de Gratte-Ciel est composée de technicien.nes qualifié.e.s ayant développé des protocoles de mise en œuvre et de sécurité.

Ces techniques visent à minimiser les contraintes inhérentes aux installations dans l'espace public, tout en respectant la réglementation des travaux en hauteurs.

Des zones de travail sont définies et sécurisées. Certaines nécessiteront un barriérage et un gardiennage. Pour les besoins du spectacle, la fermeture de voies de circulation peut être demandée, auquel cas, les coupures seront planifiées et organisées en collaboration avec l'organisateur.

Les installations fixes au sol devront être rendues inaccessibles au public (barriérage et gardiennage).

Bureau d'étude, de contrôle

Nos équipes tiennent à disposition les éléments nécessaires à la réalisation d'une étude de faisabilité ou de l'avis technique d'un bureau de contrôle, que l'organisateur souhaiterait missionner en amont et pendant la présence de nos équipes. Le dossier d'accroche ainsi que les plans et note de calcul peuvent être transmis au prestataire choisi par l'organisateur.

Plumes

En fonction des dimensions de l'espace de jeu, environ 1 tonne de plume est utilisée pour chaque représentation.

Le périmètre d'évolution des plumes est réparti sur un diamètre de 20 mètres autour des souffleries.

En conditions normales (vent) elles restent dans le périmètre de l'espace scénique.

L'organisateur est en charge du ramassage des plumes et du nettoyage du site, après chaque représentation et avant le démontage.

Les plumes utilisées sont hypoallergéniques. Le document « PDA – info plumes » contient toutes les informations relatives aux plumes, (provenance, qualité, données sanitaires) ainsi que les informations concernant le nettoyage à l'issue du spectacle.

Eclairage La liste du matériel ne pourra être modifiée sans l'accord du régisseur de la cie.

Généralités

L'organisateur devra fournir le matériel lumière précisé en annexe ainsi que les différents dispositifs nécessaires à l'installation de ce matériel (tour Layher, protection du matériel et des personnes...)

Il est également en charge de son installation, de son exploitation et de son démontage, en lien avec nos équipes. L'ensemble du matériel sera livré en ordre le jour de la marche.

Tous les projecteurs éclaireront les tyroliennes, et seront donc dirigés vers le ciel, tête en haut. Au besoin, ils seront protégés par des dômes « crystal ».

Planning

Le système lumière devra être opérationnel (entièrement, y compris les poursuites et les intercoms) pour la répétition lumière qui a lieu à J-2 au soir.

Des temps d'encodage sont prévus à J-2 et J-1, d'une durée de 4h après chaque répétition, pendant lesquels un responsable technique de l'installation devra être présent.

Régie

La régie lumière sera accolée à la régie son, elle devra être découverte (à ciel ouvert) pour une bonne visibilité de l'espace de jeu aérien (tyrolienne et points de départs)

La régie sera constituée de :

- un pupitre Gran MA 2 Light ou full size
- une centrale d'intercom + 3 postes intercom (+ 7 pour les poursuivants), soit 10 postes au total.

Matériel

Il est convenu que l'Organisateur fournira le matériel défini dans l'annexe 1 - demandes techniques

Poursuites

Les poursuites constituent le principal éclairage du spectacle. Toutes les poursuites devront être du même modèle de forte luminosité, équipées de lampes neuves et de lentilles propres. (Réf. souhaitée Robert Juliat 2,5kw HMI Aramis)

Les poursuivants seront expérimentés et, selon le pays de représentation, devront pouvoir communiquer en anglais

avec le régisseur lumière de la compagnie.

Ils devront être présents pour les briefings et répétitions selon le planning fourni en annexe.

Durant le spectacle, ils seront en communication intercom avec le régisseur lumière de la compagnie.

Implantation sur site

L'implantation lumière fournie en annexe a été réalisée en accord avec le créateur lumière et le metteur en scène de la compagnie, selon les spécificités du spectacle (tyrolienne, zone d'intérêt du public, zone d'atterrissage des artistes) et également pour garantir la sécurité des artistes et du public.

L'implantation ne peut en aucun cas être modifiée sans l'accord de nos équipes.

En cas de problème, l'organisateur et le régisseur de la compagnie trouveront ensemble la solution adaptée.

Intercoms

Un système d'intercom sera mis en place afin de permettre la communication entre le régisseur lumière de la compagnie et tous les poursuivants pendant les répétitions et le spectacle.

Le nombre de poste demandé est au nombre de 8.

Un système sans fil est préférable, afin de ne pas avoir à réaliser des passages de câble longs et difficiles. Tout passage de câble aérien étant à éviter pour ne pas entraver les manipulations techniques et artistiques de la compagnie.

Le système d'intercom devra être entièrement opérationnel pour la répétition lumière, J-2 avant la représentation. (voir liste des intercom dans l'annexe 1 demandes techniques)

Système son

Généralités

L'organisateur fournira un système son professionnel, il est en charge de l'installation, de la mise en service, et du réglage du système et de sa maintenance, en lien avec nos équipes.

Le système son devra être adapté à la taille du site et à la jauge, afin de diffuser un niveau sonore homogène sur l'ensemble de la zone public, dans la plage de 20Hz à 20Khz

Le système sera suspendu à une hauteur comprise entre 8 et 11m.

Il sera composé d'un plan stéréo principal et de plans de rappels éventuels, selon la taille et la configuration du site.

La série J de D&B AUDIOTECHNIK composée de J-Sub, J 8 et J 12 sera privilégiée.

Un système équivalent, de même qualité, caractéristiques et puissance pourra être utilisé

Une annonce micro devra être faite au public à l'issue de la répétition générale, indiquant qu'il s'agit d'une répétition et informant de la date et l'heure de la représentation.

Régie son

La régie son sera accolée à la régie lumière, elle devra être découverte (à ciel ouvert) pour une bonne visibilité de l'espace de jeu aérien (tyrolienne et points de départs)

La régie son sera constituée de :

- 1 console numérique équipé d'une carte ADAT optique Input pour une carte son ADAT ou RJ 45 Input pour DANTE DVS.
- 1 microphone SM58 avec pied

Implantation sur site

La proposition initiale jointe à cette fiche technique, a été réalisée en accord avec notre ingénieur du son et notre metteur en scène, en tenant compte des spécificités du spectacle (tyrolienne, zone d'intérêt du public, zone d'atterrissage de artistes), et également pour garantir la sécurité des artistes et du public

Elle ne peut en aucun cas être modifié sans notre accord.

Cette proposition initiale pourra être négociée afin de déterminer la meilleure solution, dans le respect des besoins spécifiques du spectacle, et de la sécurité générale.

Essai, calage système, restitution sonore

Pour des raisons de sécurité, les différents essais et calage système seront réalisés dans des créneaux horaires distincts des temps de répétitions. Ceux-ci étant relatif au planning général, ils pourront être rediscuter sur place avec le régisseur de la compagnie

Un temps de restitution sonore sera réalisée avec le créateur son pour valider la couleur sonore restituée de la bande son.

Moyen de communication

L'organisateur devra fournir un système de radio communication professionnel. La liste du matériel figure en annexe.

Le système de radio communication sera a mis à disposition de la compagnie dès son arrivée, et le restera jusqu'à la fin du démontage

Pour des raisons de sécurité, la qualité des communications et les références demandées sont impératives. Nous demandons des talkie walkies Motorola GP 340, ou GP 344, que nous connaissons, qui répondent à nos besoins et avec lesquels nous n'avons jamais eu de problèmes depuis les débuts du spectacles.

Les radios numériques sont à éviter (problème de délai, de larsen et qualité de communication médiocre, spécialement quand les utilisateurs sont très proches les uns des autres, au départ des tyrolienne Quatre canaux seront attribués exclusivement à la compagnie :

Nous demandons les premiers ou derniers canaux 1 à 4 ou 13 et 16 pour des raisons de commodité lors des changements de canaux, durant les manipulations inconfortables, et/ou en costumes (limiter le risque d'erreur de canal).

Régie son et lumière

Regroupant les régies son et lumière, la régie sera de taille suffisante pour contenir le pupitre lumière, la console son, et une table de travail pour la mise en scène.

L'emplacement de la régie est précisé sur l'annexe 5 « plan d'implantation au sol », il est défini pour offrir une vue sur l'ensemble des tyroliennes, et particulièrement des points de départ.

Son emplacement ne pourra être modifié sans l'accord du régisseur du spectacle

Les régisseurs lumière, son et metteur en scène doivent avoir une vue dégagée sur toutes les tyroliennes. De ce fait, la régie devra être à ciel ouvert pendant la répétition lumière, la répétition générale, et représentation. Il faudra prendre en compte la nécessité de pouvoir la protéger en cas d'intempérie pendant le spectacle. Une couverture de type bâche Crystal pourra être mis en place

La régie sera rendue inaccessible au public.

Loges artistes

Généralités

L'organisateur devra fournir un espace qui servira de loge artistique et de lieu de vie a la compagnie pendant toute la durée de sa présence.

Ce lieu doit être à proximité immédiate de l'espace de jeu, si possible de plein pied (pas d'escalier étroit)

Il sera accessible et opérationnel dès l'arrivée de la costumière (J -3) jusqu'à la fin du démontage (J+1)
Ce lieu sera sécurisé, accessible 24/7, avec possibilité de fermer à clé (ou gardiennage en continu).

Espace costume

Un espace de 60 m2 minimum, dédié uniquement au costume habillage et maquillage de la compagnie.

Cet espace sera équipé de :

- 15 tables, 35 chaises
- 20 miroirs de table pour le maquillage
- 5 miroirs de type psyché
- Espace habillage en moquette ou tapis (10m2)
- 10 portants fixes de 2m avec 40 cintres,
- 6 portants mobiles de 2m
- Alimentation électrique 220V 16A
- Eclairage suffisant pour travailler (habillage et maquillage)
- Poubelles

Lavage des costumes

L'organisateur fournira une solution de nettoyage et séchage des sous vêtement des costumes les matins des jours suivants :

- Vendredi 31 mai (9h-13h)
- Samedi 1er juin (9h-13h)
- Dimanche 2 juin (9h-13h)

Notre costumière assure le lavage des costumes. Il est demandé un accès a plusieurs machine à laver (7kg, cycle court) durant les créneaux horaires précisés. Une laverie automatique bien aménagée peut parfaitement convenir. Selon la distance et commodité d'accès des machines à laver, il pourra être demander un run pour accompagner la costumière de la compagnie.

Zone de séchage

En cas de pluie ou si les costumes sont mouillés, l'organisateur prévoira une solution efficace pour faire sécher les grosses pièces des costumes rapidement (en une nuit) :

- Étendages (15 à 20 m linéaire, solides ! attention au poids des costume mouillé !)
- 4 à 5 gros ventilateurs
- Chauffage en hiver

Lieu de vie

Un espace suffisant pour accueillir 30 personnes, équipé de :

o Tables et chaises (canapés et fauteuils ne seront pas pour nous déplaire)

o Alimentation électrique 220V 16A

o Un espace d'échauffement en moquette ou tapis (30 m2 minimum)

o De l'eau minérale en quantité suffisante (1L/personne par jour)

- Un espace bureau de production
- Des sanitaires avec toilettes, douches et point d'eau en quantité suffisante pour une équipe de 28 personnes, adapté au démaquillage des artistes à l'issue du spectacle
- Une petite restauration sera présente sur place : avec café, thé, fruit, biscuit, encas salé, eau et boisson fraîche

→ Il est convenu que le lieu de vie et la loge des artistes seront aménagées dans la cour de l'école primaire

Célestin Freinet (accès à l'algéco, accès aux sanitaires, mise en place d'une tente 8x6m équipée idéalement...)

Catering

L'horaire du spectacle ne permet pas à l'équipe de prendre son repas du soir avant la représentation ou les répétitions.

Afin de maintenir l'équipe correctement alimentée pour le travail long, difficile et périlleux qu'elle doit accomplir, il est demandé, en plus de la petite restauration, la livraison en loge artiste d'un casse-croute plus conséquent en quantité suffisante pour 28 personnes, composé de : pain, fromage, charcuterie, pizza, quiche, fruit, houmous, ou toute autre spécialité locale gourmande et nourrissante.

Le catering sera livré directement en loge artiste à 18h le 26, 27 et 28 septembre 2024.

L'équipe prendra le repas du soir au catering après la fin des répétitions ou du spectacle.

Espaces techniques

Atelier

L'organisateur devra prévoir une zone technique dédiée uniquement au stockage et travaux techniques de l'équipe Gratte-Ciel

L'espace sera accessible et opérationnel avant le déchargement (J-5) et le restera jusqu'à la fin du chargement (J+1).

L'espace technique doit avoir une taille minimum de 10 x 6m dont au moins 8 x 5m sous tente, et se situera sur le site du spectacle.

Le poids lourd de la compagnie (tracteur + semi-remorque) doit pouvoir stationner à proximité pour les déchargement et chargement du matériel.

Cet espace sera sécurisé par des barrières Héras, et gardienné durant toute la période, selon les horaires minimum décrit à l'annexe 4 – surveillance et gardiennage.

→ *Il est convenu que l'espace technique sera implanté le lundi 23 septembre 2024 tel que présenté dans l'annexe 5 « plan des installations au sol ».*

Cet espace sera équipé de :

- 6 tables, 30 chaises
- Alimentation électrique 220V 16A – plusieurs points.
- Un éclairage suffisant pour travailler de nuit
- Un réfrigérateur, alimenté en eau minérale (1L/personne par jour ou accès à une fontaine)

Des sanitaires, à proximité de l'espace technique, devront être accessibles librement.

Souffleries

Les souffleries, leurs accessoires, et une partie du câblage est fourni par la compagnie

L'organisateur devra fournir les alimentations électriques, les barrières, les passages de câble, des extincteurs et des opérateurs

L'implantation des souffleries et les besoins électriques sur site sont décrit en annexe 6 – Schéma des souffleries.

Mise en place :

Pour chaque soufflerie l'organisateur devra prévoir :

- 4 barrière 2,5m de long H=1,1m
- 1 praticable H=1m
- 1 extincteur CO2
- 1 opérateur

Les souffleries , les barrières et la distribution électrique seront installées dans l'après-midi du mercredi 29 mai. L'organisateur fournira une équipe pour aider la compagnie dans cette mise en place (voir planning général)

Les souffleries resteront en place jusqu'à la fin du spectacle, et peuvent être démontées dans l'heure qui suit la fin de la représentation, pour faciliter le nettoyage.

Alimentation électrique

Gratte-ciel fourni les armoires électriques adaptées aux souffleries et une partie du câblage.

L'organisateur fournira une arrivée en P17 125A à l'emplacement figurant dans l'annexe 5 - plan des installations au sol, ainsi que le complément de câblage demandé dans l'annexe 1 (besoins techniques)

Tous les détails de l'alimentation électrique des souffleries est décrit dans l'annexe 6 – Schéma des souffleries.

Stockage des plumes

L'organisateur devra prévoir un espace pour stocker les plumes, il doit être disponible dès le déchargement du camion, ou de l'arrivée des plumes.

Cet espace de stockage devra être sec, abrité du vent et de la pluie

Les plumes sont conditionnées en ballot compressé de 300 Kg environ, manipulable au transpalette ou à l'engin.

Un espace de 4 x 3m sera nécessaire pour stocker 1 tonne de plume.

Si la semi-remorque de la compagnie reste stationnée sur un site en ville, il est également possible de laisser les plumes dans la semi-remorque jusqu'au jour de la représentation, et d'organiser leur transfert le jour de la représentation.

→ *Il est convenu que le stockage s'organisera dans le camion de la compagnie.
L'organisateur s'engage à trouver un point de stationnement sécurisé.*

Treuil électrique

La compagnie fournit les treuils électriques nécessaires au spectacle.

L'organisateur fournira les alimentations électriques, les extincteurs et organisera la sécurisation éventuelle des treuils.

L'implantation des treuils et des besoins électriques sur site est décrit dans l'annexe 5 « plan des installation au sol »

Les treuils sont utilisés pour effectuer les mouvements des agrès ou des artistes le long des tyroliennes.

Alimentation des treuils :

Soit en 400V 32A Tétra - 3P+N+T (P17 32A)

Soit en 240V - 16A (PC 16A)

Les disjoncteurs alimentant les treuils doivent rester accessibles rapidement et à tout moment par les régisseurs Gratte-Ciel ou les membre de l'organisation habilité.

Les treuils peuvent être amarrés à divers éléments : lest béton, pilier de bâtiment, patin de grue, ... Les raccordements demandés seront disponibles dès le lundi 27 mai au soir, ou le mardi 28 mai au matin (opérationnel à 9h).

Ange gonflable

L'ange gonflable est fourni par la compagnie. L'organisateur fournira l'hélium pour permettre son élévation.

Un espace de 10 x 5m pour la mise en oeuvre de l'ange (gonflage, stationnement et dégonflage) sera nécessaire

Cet espace doit :

- Être inaccessible au public, éclairé et gardienné lorsque l'ange y stationne.
- Il doit disposer d'une alimentation électrique 220v 16A

➔ Une zone de gonflage sera installée (voir plan) l'après-midi de jour J, pour permettre le gonflage de l'ange.

➔ Les parties piquantes des barrières Héras de la zone d'attente seront protégées.

La zone d'attente sera occultée (barrière Héras + tissus occultant) pour ne pas dévoiler l'ange au public avant son apparition. La zone d'attente devra être gardiennée le soir de la représentation, l'ange étant dégonflé et rangé à l'issue de la dernière représentation.

La structure gonflable de l'ange est fragile et peut être endommagée par des objets pointus ou tranchants pouvant être présents sur la place (lampadaires, pancarte, drapeaux, statues, ...) des moyens de protection pourront être demandés à l'organisateur, (mousse, carton ou autre)

Nous demandons l'aide de deux personnes pour aider les manipulateurs de l'ange dans leur déplacement.

Ceci ne demande pas d'aptitudes particulières, si ce n'est une bonne condition physique. Ces deux personnes seront présentes pour la répétition générale et la représentation, selon le planning en annexe.

L'organisateur devra fournir :

- 27m3 d'hélium pour le gonflage
- 12 petit lest de 15kg (sac de sable ou autre) pour le stationnement de l'ange
- 2 personnes pour aider les manipulateurs
- Une zone technique 10x5m sécurisé, gardienné, éclairé, avec alimentation 220v 16A

Accès au bâtiments

Faciliter les accès aux bâtiments est un enjeu majeur au bon déroulement de la mise en oeuvre et du spectacle.

L'organisateur devra garantir un accès 24/7, fluide, à tous les points d'ancrage.

La possibilité d'accéder aux bâtiments, aux espaces et aux horaires demandés est impérative.

→ Nous envisageons un accès aux espaces le 23 septembre de 14h et 18h aux points suivants :

- Tour Garenne
- Tour Narval
- Tour Van Gogh

A partir du mardi 24 septembre 2024 - 08h, l'accès doit être possible à tous les points d'ancrages (24/7).

L'accès doit pouvoir se faire de façon libre et fluide, durant les horaires de travail de la compagnie. En dehors de ces horaires, nous devons pouvoir accéder 24/7 aux espaces, si les conditions météo sont défavorables, en cas de retard... En cas de besoin, et selon la typologie des espaces, un gardiennage, une astreinte doit pouvoir être mise en place, ainsi que la remise de plusieurs trousseau de clé ou badge d'accès par bâtiment.

La compagnie peut fournir toutes les informations et documents qui pourraient faciliter les procédures d'accès aux points d'ancrages (pièces d'identité, assurance, et autre certificat ...)

Si une procédure particulière devait être mise en place, l'organisateur informera la compagnie des modalités d'accès dès que celle-ci seront établies.

Régisseur.se d'accueil

Interlocuteur.trice principal de la compagnie, l'organisateur mettra à disposition un.e régisseur.se de site, dédié.e à l'accueil et de la compagnie et du spectacle.

Interlocuteur.trice principal.e de Gratte-Ciel et des différents acteurs locaux engagés dans le projet Places des Anges, il / elle sera être disponible durant toutes les périodes de travail de la compagnie, une communication permanente en liaison radio, sur les temps de travail, est prévue dans le décompte matériel des demandes techniques.

Acheminement du matériel

Une équipe de manutention assistera notre équipe pour acheminer le matériel sur les toits, ou sur les différents espaces.

Accompagné par le régisseur d'accueil, il doivent pouvoir accéder de façon autonomes aux différents espaces et ne pas dépendre de nos équipes. L'acheminement du matériel peut nécessiter l'emploi d'engin de manutention et de levage (chariot télescopique, transpalette...)

Filage / répétitions

Places des Anges est un spectacle unique qui s'adapte à chaque espace de représentation. Pour offrir au public la meilleure performance, des répétitions in situ sont nécessaires.

Une grande partie des répétitions à lieu sur les tyroliennes et n'ont pas d'impact sur les activités au sol.

Seule la répétition des retours au sol devront faire l'objet d'une attention particulière.
Les répétitions consistent en des filages artistiques et techniques, durant lesquels il est nécessaire de pouvoir répéter les atterrissages

Nettoyage

Le nettoyage des plumes devra être réalisé avant le démontage, soit durant la nuit, soit de 5h à 9h. Nos équipes ne peuvent commencer le démontage si les plumes ne sont pas nettoyées, elles recouvrent le sol, les obstacles et le matériel à démonter.
Le nettoyage avant le démontage n'est pas négociable.

Il peut se réaliser en deux temps :

- avec des équipes pédestre, munies de souffleurs à feuille, de containers pour stocker et de camion pour vider,
- avec des balayeuses laveuse pour aspirer les plumes restantes

Selon le matériel et les équipes, il faut envisager 3 à 4 heures de nettoyage.

Demandes particulières – Stationnement et circulation des VL aux abords du site

Pour faciliter la mise en oeuvre du spectacle, des aménagements de l'espace public devront être envisagés, tels que :

- L'extinction de l'éclairage public,
 - L'ouverture des accès pour le poids lourd de la compagnie le lundi 23/09 et dimanche 29/09 .
 - L'interdiction de stationner sur le parking (du dimanche 22/09 – 20h au lundi 30/09 – 12h).
 - L'interdiction de circuler et de stationner sur les temps de montage et de démontage (allée Van Gogh, rue Gérard de Nerval, rue Jean Macé (J-4 matin et J+1, le temps du montage / démontage des mâts et des chèvres.
- La présence de la PM peut être requise pour faciliter ces opérations.
- L'interdiction de stationner et de circuler sur les temps de répétition générale et de spectacle (J-2 et Jour J) sur les rues suivantes :
 - o Rue Gérard de Nerval de l'allée Van Gogh au boulevard Savador Allende
 - o Rue Jean Macé
 - o Rue Stéphane Malarmé
 - o Rue d'Herbeval

ANNEXE 2 - EXTRAIT DU DOSSIER PREVENTION-SECURITE

Présentation de la Manifestation :

1- Informations générales, nature et descriptif de la manifestation

La Faïencerie-Théâtre de Creil organise avec la ville de Creil dans le cadre du Festival Mosaïque 2024 un spectacle de grands aériens de la compagnie Gratte-Ciel appelé « Place des anges ». Ce spectacle fait appel à de l'acrobatie aérienne sur tyroliennes, de la diffusion de musique enregistrée et des lâchés de plumes.

L'ancrage des tyroliennes se fera depuis les toitures des immeubles environnant (CF plans fournis) et sera complété par un mat et des chèvres métalliques.

Cette manifestation est entièrement gratuite.

2- Situation géographique

Manifestation prévue sur la Ville de Creil (60100), dans le quartier Rouher à côté de l'école Célestin Freinet. Les tyroliennes partiront de la tour de la Garenne et des toits de la résidence de la Roseaie, elles couvriront l'espace public situé entre la rue Gérard de Nerval, la rue d'Herbeval et la rue Jean Macé, et sur le parking Gérard de Nerval.

3- Zones réservées au public :

La zone dédiée au public est située essentiellement sur le parking Gérard de Nerval et ses alentours. La superficie du lieu est d'environ 5000m². Cette zone sera interdite à la circulation de véhicule le temps de la représentation.

Classement

Cette manifestation de type PA n'engendre pas la création d'un ERP. La zone dédiée au public est non close. Seules les installations techniques et la cour de l'école seront clôturées pour interdire l'accès au public

L'effectif attendu est de 4000 à 5000 personnes sur le samedi de 20h30 à 22h, l'accès est libre et gratuit.

Implantation - Déagements

Localisation des axes routiers (Publics et Services de secours) :

Le site est desservi par la rue Gérard de Nerval, permettant un accès des moyens de secours. En outre, le site étant en PA non clos, il possède plus de 5 déagements totalisant plus de 50 UP.

Electricité et éclairage

La demande en électricité nous oblige à installer un générateur de puissance de 160KVA. Il sera implanté dans la zone technique à plus de 8m des zones d'habitations et interdit d'accès au public. Il servira à alimenter le matériel son, lumière ainsi que les souffleries servant au vol des plumes. Les armoires de distribution ainsi que les câbles seront aux normes NF C-15-100 et protégés par un dispositif de protection différentielle calibré à 30mA, un arrêt d'urgence sera présent sur les armoires. L'ensemble sera mis en oeuvre par des techniciens habilités.

Les câbles au sol seront protégés par du matériel adapté et les différents points de distribution rendus non accessibles au public.

L'éclairage public sera coupé lors des phases d'encodage de la lumière et du spectacle. Toutefois afin de garantir un éclairage diurne correct, une installation de projecteurs types quartz à leds complétera l'éclairage des lampadaires.

Pyrotechnie

Association loi 1901 La Faïencerie Théâtre de Creil – Scène conventionnée d'intérêt national – Art en territoire

Allée Nelson CS 50012 Creil 60 100 Cedex

Siret 405 330 424 00038 / Code APE 9004Z

Licences d'entrepreneur de spectacles 1-19-1426 / 2-20-1897 / 3-20-1898

1 feu de Bengale est utilisé depuis l'une des tyroliennes, annonçant le début du spectacle. C'est un feu de bengale à friction rouge de type master de chez Pyrofolies, classe 1.4G- N°UN : 0336 comportant 70gr de matière explosive.

Moyens de secours

Le dispositif de sureté et de sécurité incendie est pris en charge conjointement par la ville de Creil et la Faïencerie théâtre.

Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS)- Grille d'évaluation

Calculs effectués via le site www.securisme.net le 8/06/2024

Formulaire

Effectif prévisible déclaré du public (effectif maximal simultanément présent)

4500 personnes.

Niveau de risque

- ☐ Public assis : spectacle, cérémonie, réunion, restauration, sport...
- ☐ Public debout : cérémonie, réunion, restauration, foire, salon...
- ☒ Public debout : spectacle, fête foraine, événement sportif avec séparation du public et des sportifs...
- ☐ Public debout : spectacle avec public dynamique, danse, fêria, carnaval, spectacle de rue, parade, événement sportif sans protection du public...
- ou événement se déroulant sur plusieurs jours avec présence permanente du public et hébergement sur le site ou à proximité

Environnement et accessibilité du site

- ☐ Structures permanentes : bâtiment, salle en dur...
- Voies publiques, rues avec accès dégagé
- Conditions d'accès aisées
- ☒ Structures non permanentes : gradins, tribunes, chapiteaux...
- Espaces naturels : surfaces < 2ha
- Brancardage sur plus de 150 m
- Terrains en pente sur plus de 100 m
- ☐ Espaces naturels : surfaces < 5 ha
- Brancardage sur plus de 300 m
- Terrains en pente sur plus de 150 m
- Autres conditions d'accès difficiles
- ☐ Espaces naturels : surfaces > 5 ha
- Brancardage sur plus de 600 m
- Terrains en pente sur plus de 300 m
- Autres conditions d'accès difficiles : talus, escaliers, voies d'accès non carrossables...
- Progression des secours rendue difficile par la présence du public

Délai d'intervention des secours publics

- ☒ < 10 minutes
- ☐ 10 à 20 minutes
- ☐ 20 à 30 minutes
- ☐ > 30 minutes

CALCULER

Grille d'évaluation des risques

Niveau de risque

Indicateur P2 : 0.35

Indicateur E1 : 0.3

Indicateur E2 : 0.25

Indice total de risque $i = P2 + E1 + E2 = 0.35 + 0.3 + 0.25 = 0.9$

Effectif prévisible déclaré du public P1 : 4500 personnes

Ratio d'intervenants secouristes : RIS = 4.05

Effectif pair d'intervenants secouristes : 6

Type de DPS : DPS petite envergure avec 1 équipe et 1 binôme

Il est précisé que le DPS a été effectué en prenant en compte le Centre de Secours de Creil situé au 1Bd Leannec soit à 2min du lieu de la manifestation.

Association loi 1901 La Faïencerie Théâtre de Creil – Scène conventionnée d'intérêt national – Art en territoire

Allée Nelson CS 50012 Creil 60 100 Cedex

Siret 405 330 424 00038 / Code APE 9004Z

Licences d'entrepreneur de spectacles 1-19-1426 / 2-20-1897 / 3-20-1898

Une convention sera passée entre la Faïencerie-Théâtre et l'association agréée Les Sauveteurs Secouristes de l'Oise.

1- Service de sécurité incendie

2 agents-SSIAP non dédiés seront présents pendant toute la durée de la manifestation.

2- Extincteurs :

2x CO2 placés aux abords des générateurs

7x CO2 placés aux souffleries et armoires électriques

2x H2O pour zone technique- Zone ange (Hélium)

3- Système d'alerte

Téléphone cellulaire des personnes travaillant sur la manifestation.

Fiche synthétique des numéros et contacts donnée à la Cie et aux agents sécurité mis en place.

Affichage de la fiche en régie site et zone technique.

Liaison par talkie-walkie assuré entre les DT (Faïencerie et Cie), les agents de sécurités + responsable de la Police Municipale et responsable secouristes.

1 Mégaphone sera présent en régie.

Dispositif d'alerte de la police municipale.

Sécurité-sureté

Le dispositif de sécurité est proportionné par le responsable de la police municipale, les services compétents de la ville et l'ACSO et pris en charge par la municipalité.

Le dispositif mobilisera la police municipale sur le temps du spectacle et des répétitions afin d'interdire la circulation des véhicules sur le site de 19h00 à 00h. Le nombre d'agents déployés sera calculé par le responsable de la Police Municipale. 3 agents de sécurité seront aussi présents.

L'interdiction de circuler se fera via la mise en place de voitures anti-intrusions aux 4 axes prévus sur les plans. Ce dispositif de gestion de la circulation sera mis en place avec la Police Municipale et les services techniques de la ville de Creil.

Une réunion de sécurité préparatoire à l'évènement sera organisée par l'autorité compétente.

La société RATP-Dev sera aussi alerté des risques de gêne occasionné sur la desserte des transports en commun.

Une DICT a été effectuée afin de prendre en compte la présence des régisseurs

Divers

1- Restauration

Pas de point de vente prévu ni de stand.

2- Sanitaire

Pas d'installation sanitaires, pas de point d'eau prévu, les poubelles seront celles en place sur le domaine public, une demande de containers permettant le tri sera effectuée auprès des services de l'ACSO. Le nettoyage des plumes par les services de la mairie se fera le soir même de la manifestation

3- EPI

Les salariés techniciens seront informés du caractère obligatoire des E.P.I pendant le montage et démontage.

Sécurisation des zones toitures pour permettre un accès sécurisé aux artistes.

4- Installations techniques toit immeuble

Seul le personnel habilité et les artistes concernés auront accès aux installations techniques situées sur les toits terrasses. L'installation et le contrôle de l'ancrage des tyroliennes est effectué par les régisseurs de la compagnie Gratte-ciel seuls responsables et habilités à les mettre en oeuvre.

Les installations techniques au sol seront sécurisées par des barrières types Vauban afin d'être inaccessibles au public. Elles seront gardiennées toutes les nuits.

5- Parking

Afin de proposer une solution de parking temporaire aux riverains et aux spectateurs, il sera indiqué la possibilité d'utiliser la partie du parking ne servant pas au marché appelé « Champs de Mars » situé boulevard Salvador Allende.

Contacts

1- Gardiennage et sécurité

La sécurité sera assurée par la société IPS en marché public avec la ville de Creil

Mr Zabre

Tel : 06 21 22 64 19

2- Centre de secours

1 Bd Laennec, 60100 Creil

Tel : 03 44 61 18 02

3- Commissariat de Creil

Il est situé 8 rue Jules Michelet, 60100 Creil

Tel : 03 44 61 17 17

Il sera tenu informé de la manifestation et prévenu de tout incident relatif à la sécurité des biens et des personnes.

4- Police Municipale :

Chef de la police municipale : Mr Grigaux Franck

Tel : 03 44 29 50 46

Le plan de prévention est établi en étroite collaboration avec les services de la police municipale de la ville de Creil.

Les responsables de site et sécurité ont la charge de prévenir le commissariat de tout incident et établir en amont avec la Police Municipale la fermeture à la circulation du périmètre de la manifestation.

5- Service premiers secours

Les Sauveteurs de l'Oise fourniront un véhicule léger équipé ainsi que l'équipe nécessaire pour porter secours aux personnes.

Responsable : Alexis Derache - Chef de la section locale

Envoyé en préfecture le 10/10/2024

Reçu en préfecture le 10/10/2024

Publié le 10/10/2024



ID : 060-216001743-20241010-DEC_2024_515-AR